

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 125

présenté par  
Mme de Lavergne

-----

### ARTICLE 5 BIS

Au début de l'alinéa 29, substituer au mot :

« II »

les mots :

« Ce raccordement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.